

Comment la réconciliation est-elle possible par la médiation ?

"La médiation, en impliquant les parties dans la recherche d'une solution, permet de rétablir la communication entre elles et par là même d'atténuer les tensions existantes. Une fois la communication rétablie, le processus de médiation permet de favoriser un rapprochement des points de vue et de parvenir au mieux à une réconciliation des parties ou tout au moins à la reconstitution de nouvelles relations pour l'avenir."¹

Dans mon dernier article², j'ai présenté la médiation telle qu'elle est définie par la loi belge du 22 juin 2005. Mais, comment *la médiation restauratrice* s'opère-t-elle concrètement ?

Il faut rappeler que la médiation restauratrice est mieux pratiquée aux États-Unis et au Canada (culture d'une vie en communauté) plus que dans quelques rares pays européens (culture de l'individualisme). Elle est malheureusement méconnue dans les pays africains secoués par les conflits et la crise des droits humains (conflit entre les modes de vie en communauté et la culture de l'individualisme).

En Belgique notamment, il existe deux associations reconnues légalement qui s'occupent de la médiation dans le cadre de cette loi précitée. Il s'agit de la « *Médiate* » pour la communauté francophone et la « *Suggnomé* » du côté néerlandophone. Même si toute infraction porte atteinte à l'ordre public et lèse donc la société, elle reste avant tout une affaire touchant d'abord les individus qui sont les premiers concernés par le conflit. Ce sont ces derniers qui auront un grand rôle à jouer pour que la société retrouve la paix. Voici un récit qui peut montrer comment la réconciliation est possible à travers la médiation.

Un certain soir, Pierre et son copain Marc entrent dans la librairie de monsieur Johan et lui demandent de leur remettre l'argent de sa caisse avec des menaces de mort s'il refusait d'obtempérer. Johan commence alors à se défendre et dans cette bagarre Pierre sort un couteau de la poche de sa veste et poignarde le libraire qui s'écroule par terre. Les malfrats prennent la fuite en emportant tout le butin. Johan est gravement blessé. Il sera soigné et, après quelques semaines, il sort de l'hôpital. Il commence alors le procès contre ses agresseurs qui furent condamnés à 15 ans de prison pour tentative de meurtre et vol avec violence. Après quelques années derrière les barreaux, Pierre disait tout le temps à son ami qu'il regrettait fort ce qu'ils avaient fait et qu'il désirait rencontrer sa victime Johan pour lui présenter ses excuses. Son ami Marc ne voulait pas entendre parler de ça et l'en dissuadait parce qu'ils avaient interjeté appel contre leur condamnation. Mais la conscience de Pierre n'était pas tranquille. Il décida de soumettre sa demande aux responsables de la prison en vue de pouvoir rencontrer un médiateur pour le mettre en contact avec Johan. Celui-ci accepta cette rencontre parce qu'il voulait aussi connaître les vrais motifs qui étaient derrière l'attaque dont il avait été victime.

1 Jean-Pierre Bonafé-Schmitt, *La médiation pénale en France et aux Etats-Unis*, Paris, 2012, 199 pages

2 *La médiation : voie royale pour la réconciliation*

La première rencontre fût très difficile. Johan était très fâché et ses émotions étaient tellement fortes que le médiateur a décidé de suspendre le processus de dialogue. Deux mois plus tard, c'est Johan qui a demandé au médiateur une nouvelle séance de médiation. Cette fois-ci le climat était plus calme. Pierre, sans vouloir se disculper, raconta tout ce qu'il n'avait pas dit à son avocat et au tribunal. En fait, les agresseurs avaient préparé l'attaque quand ils étaient dans un bistrot où ils partageaient un verre ensemble. Johan comprit que son agresseur était sincère et que l'alcool avait joué aussi son rôle. Pierre, les larmes aux yeux, demanda pardon à Johan en insistant qu'il regrettait fort son acte. Il voulait aussi terminer sa peine derrière les barreaux mais souhaitait qu'à la sortie de prison, Johan ne le verrait plus comme un tueur ou un bandit. Il ne faudra plus avoir peur de moi, lui dit-il. Il s'était repenti. Il promit au médiateur qu'il allait payer vite le montant de sa condamnation dès sa libération. Johan avait obtenu des réponses à toutes les questions qu'il lui avait posées. Il se sentait un peu apaisé mais garda une petite rancune qui l'empêcha de lui pardonner.

Après sa libération conditionnelle, Pierre eut la chance de trouver vite du travail. Avec son salaire, il commence à payer l'indemnisation à laquelle il avait été condamnée. Il avait arrêté de boire l'alcool et n'allait plus dans les bistrots. Lorsque Johan constata que Pierre avait pris de bonnes résolutions qui n'avaient même pas été ordonnées par le juge, il demanda au médiateur de les inviter à une nouvelle rencontre pour exprimer lui aussi son pardon. Devant le médiateur, ils conclurent ensemble un accord comportant pour chacun ses engagements.

Depuis ce jour, Pierre pouvait maintenant entrer dans la librairie de Johan. Et quand les clients de celui-ci qui connaissaient l'affaire voulaient le chasser de la librairie, c'était Johan qui s'interposait pour le défendre en disant: «laissez mon ami tranquille!» Lorsque les gens du village apprirent que Johan s'était réconcilié avec Pierre, il n'osaient rien dire quoi que ce soit. Le conflit avait été résolu par les premiers intéressés et la paix était revenue au village. C'est cela que j'appelle *la réconciliation authentique*.

MUSOMESHA Aloys

Formé à la médiation locale, scolaire et pénale